Caisse d'allocations familiales du Var

caf.fr Mon compte | Caf Mon compte | 3230

#LaCafÀVosCôtés !

SOMMAIRE

1 - Offre de service à destination des allocataires

- La newsletter partagée de la Protection sociale du 2ème trimestre 2024 est en ligne
- Les rendez-vous formation pour les partenaires d'accès aux droits
- Etudiants : c'est le moment de déclarer la conservation du logement pour l'été
- Déclarer ses revenus aux impôts : c'est important pour la Caf

2 - Offre de service à destination des familles

- Cap sur l'été 2024 : les aides au départ en vacances des enfants
- La fête du jeu et de la famille de La Garde du 15 juin

3- Offre de service à destination des partenaires

- Un nouveau SDSF pour la période 2024-2026
- Les formations Inclusion handicap pour les équipes Alsh
- Zoom sur les différentes revalorisations et bonus à destination des structures petite enfance
- Le plan de formation des professionnels de la petite enfance & de la parentalité 2024
- Eaje et Alsh : campagne des prévisionnels actualisés de juin
- Le suivi des paiements, des indus et des notifications sur Afas de Mon Compte partenaire
- Eaje Psu : la campagne FILOUE se déroule du 22 avril au 22 juillet 2024
- Le kit graphique de la Caf du Var
- En juin, les pages partenaires et institutionnelles du caf.fr évoluent !

4 - Les rendez-vous du côté de nos partenaires

- Partir en Livre revient du 19 juin au 21 juillet 2024

1 - Offre de service à destination des allocataires

La newsletter partagée de la Protection sociale du 2ème trimestre 2024 est en ligne

La dernière Newsletter Protection Sociale partagée avec la Cpam du Var, France Travail, la Msa Provence Azur et la Carsat sud-est est en ligne sur le caf.fr.

Au sommaire :

- **Côté Cpam du Var :** l'appli Compte Ameli, la mission "Retrouve ton Cap", l'accompagnement des bénéficiaires d'une pension d'invalidité, le bilan Prévention et Soliguide, la plateforme de la solidarité.
- **Côté France Travail :** le rapport d'activité 2023
- **Côté Msa Provence azur :** la sécurisation de la connexion FranceConnect et le nouveau service en ligne pour les Employeurs : le Titre Emploi Service Agricole (TESA) simplifié.
- **Côté Caf du Var :** la déclaration de ressources annuelles enfin sur l'appli mobile Caf - Mon Compte, bientôt des démarches facilitées pour les tuteurs moraux via leur espace Mon Compte Partenaire et le retour à l'emploi : Caf mode d'emploi !

Sans oublier le calendrier des événements proposés entre avril et juillet 2024.

N'hésitez pas à la consulter **ICI** sur nos pages locales.

Les rendez-vous formation pour les partenaires d'accès aux droits

Pour vous accompagner dans votre connaissance de notre organisation, des portails mis à votre disposition et à celle des publics, des prestations ou de l'actualité, le pôle partenariat de la Caf du Var vous propose de participer à des actions d'information et de formation.

A venir : une information sur les dernières actualités de la Caf du Var, les jeudis 27 juin et 18 juillet 2024.
Au programme :
- les modalités de contact
- les aides financières individuelles

Pour vous inscrire, rdv **ICI** sur la page dédiée du caf.fr de la Caf du Var.

Vous avez besoin d'une formation spécifique, n'hésitez pas à nous en faire part directement en complétant le formulaire en ligne dédié.

Etudiants : c'est le moment de déclarer la conservation du logement pour l'été

Chaque année, de nombreux étudiants oublient de déclarer à la Caf s'ils conservent ou non leur logement pendant l'été et s'aperçoivent, en septembre, qu'ils ne perçoivent plus les aides au logement.

Cette démarche permet de vérifier si un étudiant conserve son logement pendant les mois d'été et s'il s'acquitte d'un loyer.
Elle est accessible depuis une alerte présente dans "Mon Compte " du caf.fr ou de l'appli mobile « Caf-Mon Compte » et leur permet de savoir quand faire cette déclaration.

Pour continuer à percevoir leur aide au logement, les étudiants doivent avertir la Caf qu'ils conservent leur logement pendant l'été, avant juillet 2024. Passé ce délai, sans information de leur part, les droits seront automatiquement interrompus en juillet.

3 possibilités :

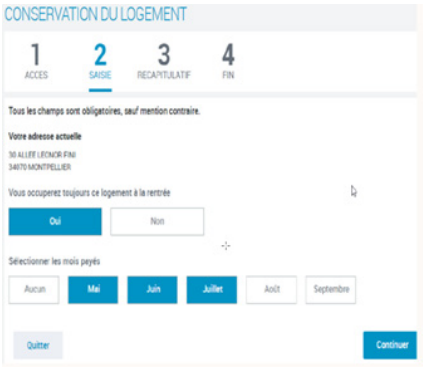

1. Ils conservent leur logement cet été :

Ils déclarent conserver leur logement pendant l'été et s'acquitter du loyer et sélectionnent les mois payés.
La Caf maintient le versement de l'aide au logement pendant l'été.

2. Ils rendent leur logement cet été mais ils l'occuperont toujours à la rentrée :

Ils déclarent qu'ils rendent le logement durant la période estivale, mais qu'ils le conservent à la rentrée, et sélectionnent les mois pour lesquels ils s'acquittent du loyer.
Ils ne modifient pas leur adresse car ils y retournent à la rentrée.
Au retour dans les lieux à la rentrée, ils devront le signaler à la Caf et l'aide personnelle au logement leur sera à nouveau versée.

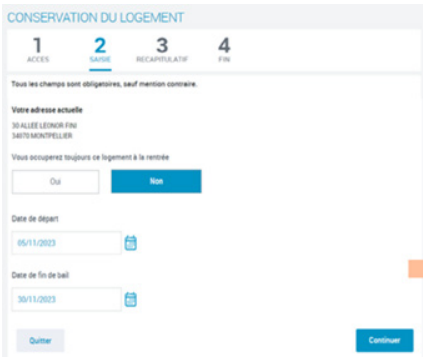

3. Ils quittent définitivement le logement cet été :

Ils déclarent quitter définitivement le logement, renseignent la date de départ du logement et la date de fin de bail.
En fin de déclaration, une alerte incite l'étudiant à mettre à jour son adresse dans la rubrique Mon profil.
Le versement de l'aide sera suspendu dès la sortie des lieux.
A la rentrée, ils devront refaire une demande d'aide au logement pour le nouveau logement et signaler leur nouvelle adresse dans la rubrique Mon profil.

À noter : Si ce message n'apparaît pas, c'est qu'ils n'ont aucune démarche à réaliser.

Je n'ai aucune déclaration à faire si :

- ▶ je bénéficie de l'aide personnalisée au logement (Apl) et que je réside dans un logement Crous ou en résidence universitaire ;
- ▶ je suis étudiant salarié, apprenti ou alternant.

Déclarer ses revenus aux impôts : c’est important pour la Caf

Même si l'allocataire n'est pas imposable et/ou qu'il déclare ses revenus chaque trimestre pour le versement de certaines prestations (RSA, prime d'activité...), il est important qu'il fasse sa déclaration de revenus sur le site des impôts.
En effet, les informations recueillies permettent à la Caf d'actualiser le montant de ses droits au plus près de sa situation, en janvier.

Les varois ont jusqu'au 6 juin pour faire leur déclaration sur www.impots.gouv.fr.

Cap sur l'été 2024 : les aides au départ en vacances des enfants

En 2024, la Caf s'engage pour les vacances !

Cette année la Caf du Var met en place une aide au départ en vacances pour les enfants âgés de 6 à 17 ans !

Véritable coup de pouce pour favoriser les départs, l'aide Aide au Vacances Enfants (AVE) est cumulable avec le Pass Colo destiné aux enfants âgés de 11 ans.

Ces aides s'adressent aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1 500 € et les montants varient entre 200 € et 350 €, en fonction du quotient familial.

Les familles n'ont aucune démarche à effectuer pour prétendre à ces aides ; elles ont été contactées directement par mail ou par courrier.

Pour plus d'information sur :
- l'aide Aide au Vacances Enfants (AVE) : Aide au départ en vacances des enfants | Bienvenue sur Caf.fr
- le Pass Colo : Pass'colo | Bienvenue sur Caf.fr

Pour simplifier l'information des familles, une nouvelle page saisonnière dédiée est mise en place dès le mois d'avril « #LaCafÀVosCôtés pour l'été » sur le caf.fr. Les familles y trouveront l'intégralité des dispositifs proposés par la Caf et ses partenaires, le Réseau Passerelles, Phar83..., ainsi que les démarches pour chacun d'entre eux.

Vous êtes organisateur de séjour et vous souhaitez obtenir le label AVE ou Pass colo pour vos séjours ? Rendez-vous directement sur le site de notre partenaire VACAF pour faire votre demande de conventionnement.
Si vous ne trouvez pas la réponse à vos questions sur les différents sites, n'hésitez pas à nous contacter par mail sur enfancejeunesse@caf83.caf.fr.

Le samedi 15 juin : c'est la fête du jeu et de la famille à La Garde

Samedi 15 juin de 10h à 18h, le centre aéré Henri Wallon accueillera petits et grands pour une nouvelle édition de la Fête du jeu et de la Famille.

Retrouvez plus d'informations, ainsi que le programme complet de cette journée à partager en famille, **ICI** sur le site de la Ville de La Garde.

Un nouveau Schéma Départemental des Services aux Familles (Sdsf) pour la période 2024-2026

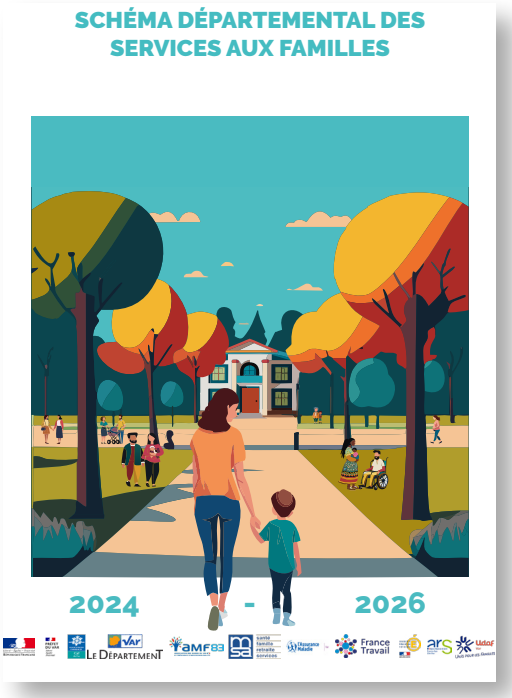

Fruit d'une démarche partenariale, le schéma des services aux familles détermine les priorités en matière de développement et d'accès aux services aux familles sur le territoire du Var pour les 3 années à venir, dans les champs de la petite enfance, de l'enfance et la jeunesse, du soutien aux parents et de l'animation de la vie sociale.

Il s'appuie sur un diagnostic partagé et un plan d'actions pluriannuel co-construits avec l'ensemble des partenaires : services de l'Etat (Ddets, Education nationale), collectivités territoriales, associations représentantes des familles et/ou gestionnaires de structures, familles…

Le Schéma Départemental des Services aux Familles 2024-2026 s'organise en 3 axes et 9 ambitions.

Une coopération inter-institutionnelle au service de la mise en œuvre d'une politique coordonnée en faveur des familles à l'échelle du département

À la croisée de plusieurs politiques publiques (la loi pour le plein emploi, le pacte des solidarités, le service public de la petite enfance…), le schéma départemental des services aux familles fait converger les volontés des partenaires autour d'une même ambition : assurer une dynamique partenariale locale en associant le plus largement possible les acteurs de terrain au service des familles sur les territoires.

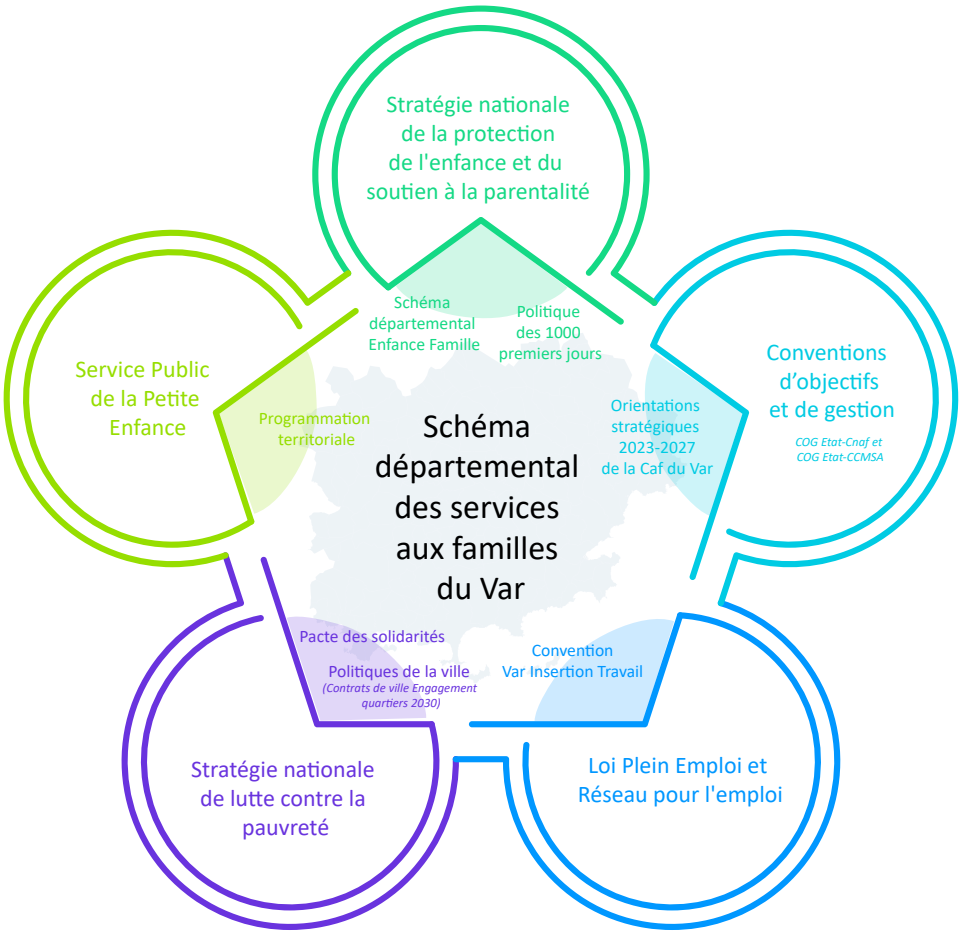

Une signature officielle

La signature officielle du Schéma Départemental des Services aux Familles 2024-2026 s'est tenue le mercredi 22 mai 2024 dans les locaux de la Caf du Var (Toulon La Beaucaire) en présence du Préfet du Var, du Président du Conseil départemental du Var, de madame le Maire de Barjols représentant le Président de l'Association des maires du Var, du Directeur et du Président du Conseil d'administration de la Caf du Var et des représentants des 10 autres institutions signataires.

Consultez le schéma sur caf.fr

Les principes transversaux

Au travers de ce schéma il s'agit de répondre aux principes transversaux et partagés:

Universalité

Développer des services adaptés pour toutes les familles tout au long de leur parcours de vie

Equité

Apporter des réponses à des besoins et situations spécifiques, notamment pour les publics vulnérables ou sur certains territoires

Adaptation

Adapter les offres déployées dans la réponse aux besoins sur tous les territoires (en prenant en compte les spécificités des territoires ruraux et des QPV)

Ecoute et association

Ecouter et associer les familles comme les partenaires, afin de co-construire des services pertinents

Responsabilité sociétale

Contribuer pleinement à la responsabilité sociétale des organisations que ce soit par ses ambitions visant à assurer l'attractivité des territoires, à produire de l'investissement social et à réduire les inégalités ou par son engagement résolu dans l'accompagnement à la transition écologique

L'approche populationnelle est présente au cœur du Schéma avec la volonté de pouvoir à la fois répondre à toutes les familles, mais aussi de soutenir en particulier les parents, les familles monoparentales ou en séparation, les familles précaires, ou encore les parents de jeunes enfants et enfants porteurs de handicap.

3 axes structurants déclinés en 9 ambitions

Avec pour leitmotiv « plus de proximité avec les familles et les territoires », le schéma 2024-2026 se décline en 3 axes structurant déclinés en 9 ambitions.

Apporter une réponse d'accueil et d'accompagnement de qualité tout le long du parcours de vie de l'enfant

- Stabiliser, développer et programmer l'offre d'accueil du jeune enfant dans le Var
- Aller vers les enfants et les jeunes pour une réponse optimale à leurs besoins
- Soutenir les professionnels et les structures pour une amélioration continue de la qualité d'accueil

Axe 1 Enfants

Axe 2 Familles

Axe 3 Partenaires

Développer des services aux familles adaptés à la diversité des besoins

- Soutenir l'ensemble des familles
- Prévenir et accompagner les situations de rupture ou fragilités
- Faire des structures AVS les piliers de l'offre de services aux familles

Asseoir le SDSF via une programmation sur les territoires et une coopération partenariale

- Favoriser l'inclusion et l'accès aux droits
- Renforcer le pilotage et le suivi du SDSF au profit des familles
- Faire du SDSF un levier de la RSO

Des indicateurs clés pour le suivi et l'évaluation

Une nouvelle impulsion est donnée à ce schéma pour avoir une évaluation d'impacts de ses actions à travers la mise en place d'indicateurs formalisés en termes de volume ou de trajectoire (%).

Apporter une réponse d'accueil et d'accompagnement de qualité tout le long du parcours de vie de l'enfant

- → **+750 places d'accueil collectif en PSU**
- → Moins de 10% de destructions de places
- → 100% du territoire couvert par un RPE
- → **80% des communes avec école(s) couvertes par un PEDT**
- → 80% d'accueils déclarés SDJES
- → 60% des EPCI couverts par la mise en place de formations qualifiantes (Animation)
- → Augmentation des actions de sensibilisation aux métiers de l'animation et la Petite Enfance

Axe 1 Enfants

Axe 2 Familles

Axe 3 Partenaires

Un pilotage et une structuration de l'offre par le SDSF tout en garantissant la réponse aux besoins des familles et des professionnels

Développer des services aux familles adaptés à la diversité des besoins

- → **100% du territoire couvert par le panier de services parentalité**
- → +20% familles et partenaires inscrits sur l'application mobile TIPI
- → +30% d'actions / projets autour du répit parental (effectivité d'une ligne d'écoute individuelle)
- → 80% des EPCI / 100% des communes QPV avec une structure d'animation de vie sociale (AVS)
- → Augmentation du nombre de Points d'accueil écoute jeunes
- → Augmentation du recours des partenaires aux dispositifs d'inclusion handicap

Asseoir le SDSF via une programmation sur les territoires et une coopération partenariale

- → 100% du territoire couvert par un schéma de programmation (au moins sur la Petite Enfance)
- → Augmentation du nombre de projets financés en investissement fléchés sur des projets éco-responsables

Les enjeux clés pour 2024 - 2026

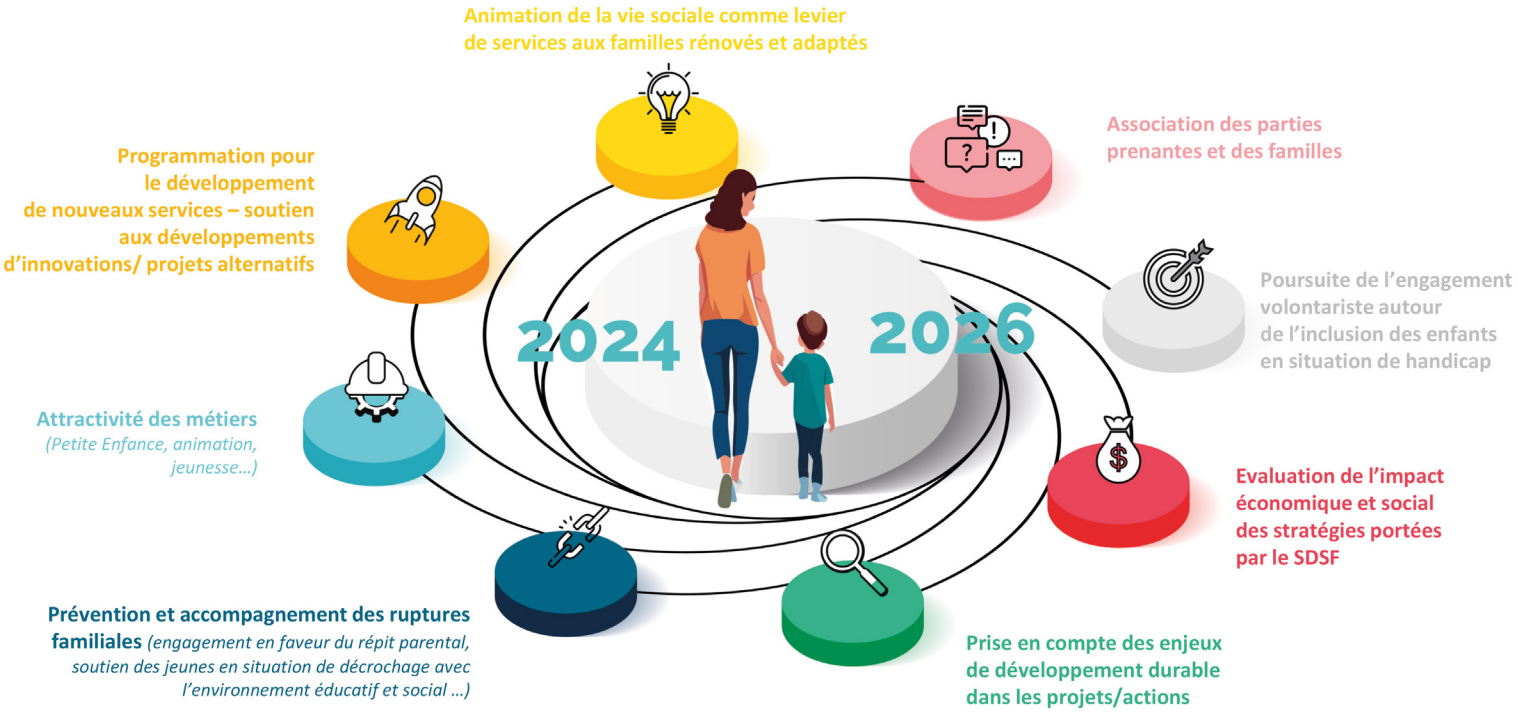

Les formations Inclusion handicap pour les équipes Alsh

Il est toujours possible de suivre les formations Inclusion Handicap destinées aux équipes d'animations périscolaires et extrascolaires !
Huit modules vous sont proposés : un module socle de deux journées, ainsi que des modules complémentaires d'un jour. Ces formations sont entièrement prises en charge par la Caf du Var.

Elles durent 6h par jour (afin que les animateurs puissent éventuellement rester mobilisés sur le périscolaire matin/ soir), et se déroulent in situ, au sein même de votre commune si vous inscrivez un nombre suffisant d'agents. Les jours et horaires sont à convenir avec les organismes de formation conventionnés. Ce peut être en semaine, les week-ends, en période de vacances scolaires, selon votre organisation.

Il reste encore des disponibilités pour 2024.
Si vous êtes intéressé, retrouvez des précisions ICI , et n'hésitez pas à inscrire vos équipes SUR CE LIEN.

Le Parih du Var qui coordonne ce plan de formation, vous contactera afin d'organiser avec vous sa mise en œuvre.

Bon plan : Plus la demande est anticipée, plus il est facile de mobiliser le créneau souhaité !

Vous pouvez contacter :

Lina Buscail - Conseillère Inclusion Handicap
✉ inclusionhandicap-caf83@caf83.caf.fr / ☎ 06 60 53 77 59

Zoom sur les différentes revalorisations et bonus à destination des structures petite enfance

Outre le maintien et développement de places d'accueil, des enjeux sont au centre des politiques publiques, comme la qualité de l'accueil et la place de l'innovation.

IMPORTANT :

1. Parmi les changements du 1er janvier 2024, retrouvez le nouveau barème des aides aux partenaires. >>> En savoir plus
2. Les financements Petite Enfance, qui concernent l'accueil individuel et collectif évoluent afin de répondre aux objectifs de développement attendus dans le secteur, en lien avec le Service Public de la Petite Enfance (Cf : LR 2024 -007 Mise en place SPPE.pdf). >>> En savoir plus
3. Le plafond de ressources pour le calcul des participations familiales passe à 7000€ *(6000€ actuellement)* pour les structures Petite Enfance Psu. >>> En savoir plus
4. **Un webinaire dédié aux modes de financement et leurs évolutions en petite enfance vous sera proposé à la rentrée par les équipes de la Caf du Var.**

Accueil collectif - crèches bénéficiaires de la Psu

1/ En termes d'aide au fonctionnement :

En 2024 :

- Une revalorisation de la prestation de service par la Cnaf : la Psu est concernée à hauteur de 3,49% en moyenne.
- La mise en place d'un bonus «attractivité - RH», afin d'accompagner les revalorisations de salaire des professionnels de la petite enfance (Cf : C 2024-096). >>> En savoir plus
- Un Fonds public et territoire (fonds nationaux) enrichi de nouvelles orientations, levier de la qualité et de l'innovation (Cf : C 2024-037). >>> En savoir plus
- Le renforcement du financement du temps de travail hors présence des enfants (financement des journées pédagogiques), afin d'accompagner et de valoriser ces temps indispensables à la qualité d'accueil (Cf : C 2024 013). >>> En savoir plus

A compter de 2025 :

- La revalorisation du bonus territoire Ctg en faveur des Eaje et Contrat réservataire employeur entre 2025 et 2027 afin de diminuer le reste à charge des gestionnaires (Cf : IT 2024-064) >>> En savoir plus
- La création d'un bonus trajectoire à compter de 2025, afin de soutenir les collectivités dans le maintien et le développement de l'offre d'accueil de leur territoire (Cf : C 2024-078). >>> En savoir plus
- Le renforcement du financement du temps de travail hors présence des enfants (financement heures de préparation à l'accueil de chaque enfant), afin d'accompagner et de valoriser ces temps indispensables à la qualité d'accueil (Cf : C 2024 013).

2/ En termes d'aide à l'investissement :

- Dés septembre 2024, la majoration du Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant (PIAJE) à 4000€ pour le poste gros œuvre *(2000€ actuellement)* et la valorisation des dépenses de développement durable à 3500€ *(2000€ actuellement)*, afin de soutenir le développement de l'offre nouvelle et les projets d'extension des structures. (Cf : Les subventions investissement Petite Enfance). >>> En savoir plus
- Un Fond de Modernisation des Etablissements (FME) maintenu à 4800€ par places, avec une valorisation de 2000€ supplémentaire pour les projets incluant des dépenses de gros œuvre et de développement durable (Cf : C 2024-019). >>> En savoir plus

Accueil individuel

- Un soutien renforcé à l'accueil individuel, pour le développement des Maison d'Assistants Maternels (MAM). (Cf : Les subventions investissement Petite Enfance)
    - L'ouverture du Fonds de modernisation des équipements (FME) aux MAM, ayant plus de 10 ans d'ancienneté, pour un montant de 1000€ par place
    - Un soutien aux projets de création de MAM : tous les territoires sont désormais éligibles au PIAJE pour l'implantation d'une Mam, sous réserve de l'accord formel du Maire sur le projet, assorti de modalités d'accompagnement afin de viabiliser la structure.
    - L'augmentation de l'aide au démarrage, à destination des MAM, à 6 000€ (+ 200%).

>>> En savoir plus

- La revalorisation de la prime d'installation à destination des assistants maternels : Prime de 1 200€ (+400%). (Cf : la prime à l'installation des assistant(e)s maternel(le)s)

>>> En savoir plus

Localement, la Caf du Var s'engage dans le renforcement de la qualité d'accueil avec :

- L'appel à projets petite enfance «Qualité d'accueil», qui a été voté pour un montant total de 267 033 €, afin de soutenir 65 actions de nos partenaires gestionnaires de crèches PSU, Relais Petite Enfance et aux Maison d'assistants Maternels.
- L'appel à projets pour le déploiement des crèches A Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP).
- Le maintien des formations, à destination des professionnels de la petite enfance et de la parentalité.

Retrouvez **ICI** l'actualité Petite Enfance de la Caf du Var.

Vous pouvez contacter :

Les conseillères Petite Enfance de la Caf du Var sont disponibles pour vous accompagner dans l'élaboration de vos projets et dans la mise en place de ces leviers financiers supplémentaires.

✉ petiteenfance@caf83.caf.fr

Le plan de formation des professionnels de la petite enfance & de la parentalité 2024

Afin d'améliorer les conditions d'accueil pour tous les enfants et d'agir dans l'intérêt de tous les acteurs (enfants, parents, professionnels), la Caf du Var déploie un nouveau plan de formation et invite les professionnels de la petite enfance à participer gratuitement à différentes journées de formation, dispensées par un partenaire reconnu dans le domaine de la petite enfance, la Haute Ecole du Travail et de l'Intervention Sociale (HETIS).

9 jours de formation sont proposés. Ces formations, gratuites, seront assurées par un partenaire reconnu dans le domaine de la petite enfance, la Haute Ecole du Travail et de l'Intervention Sociale (HETIS).

Pour plus d'informations sur le plan de formation des professionnels de la petite enfance & de la parentalité 2024, rendez-vous **ICI** sur le caf.fr.

Eaje et Alsh : campagne des prévisionnels actualisés de juin

A compter du 1er juillet, vous devrez actualiser vos données financières et d'activité de 2024 afin de nous permettre de calculer vos droits à la prestation de service.

Les périodes à déclarer sont :
- les données réelles du 1er janvier au 30 juin 2024 ;
- les données prévisionnelles du 1er juillet au 31 décembre 2024.

IMPORTANT

La réponse à l'enquête FILOUE est une obligation conventionnelle.

L'appel des prévisionnels actualisés sera lancé à compter du 30 juin 2024 par la Caf du Var.

Vous pouvez contacter :

Service des Aides Financières d'Action Sociale
✉ afas@caf83.caf.fr

Le suivi des paiements, des indus et des notifications sur Afas de Mon Compte partenaire

Depuis avril, les partenaires gestionnaires de structures peuvent accéder aux notifications de paiements, d'indus ainsi qu'aux notifications de subventions dans le service Afas de Mon Compte Partenaires.

Détails des évolutions :
- Accessible uniquement au profil Approbateur pour l'ensemble des équipements du gestionnaire à l'échelle de la Caf pour laquelle (lesquelles) il est habilité :
  - De nouveaux onglets : « Mes paiements » et « Mes indus », avec la liste des paiements effectués par la Caf.
  - La mise à disposition des notifications de paiement et des indus.
  - La mise à disposition de l'export du suivi des paiements et des indus aux formats Csv et Pdf.

- Accessible à tous les profils (FDA, FDF, Approbateur) habilités pour l'équipement/service :
  - Mise à disposition des notifications de subvention sur Afas sur l'onglet « Mes déclarations ».

Retrouvez plus d'information sur ces nouvelles fonctionnalités dans le guide utilisateur Mon Compte Partenaire_ AFAS_avril 2024.

Eaje Psu : la campagne FILOUE se déroule du 22 avril au 22 juillet 2024

En 2023, 99% des structures du département ont répondu.

Vous pouvez déposer votre fichier :

▶ Via votre espace Partenaires qui vous sert à déclarer vos données d'activité et financières sur le Caf.fr en suivant le lien ci-contre : https://services.caf.fr/portal/auth/login
Après votre connexion, un encart spécifique en page d'accueil est disponible pour recueillir le fichier FILOUE, Une rubrique 'Aide' est également disponible pour vous accompagner.

▶ Via la plateforme FILOUE : vous pouvez accéder à une plateforme d'aide à la déclaration sur https://enquetefilouecnaf.fr/

La réponse à l'enquête FILOUE est une obligation conventionnelle.

Retrouvez plus d'informations, ainsi que les guides utilisateur sur notre page dédiée du caf.fr.

Vous pouvez contacter :

Sandrine Roustan - Conseillère Petite Enfance - Accueil Collectif
✉ petiteenfance@caf83.caf.fr / ☎ 04.83.42.00.79

Le kit graphique de la Caf du Var

Le partenaire signataire d'une convention de partenariat et de financement avec la Caf du Var s'engage à mentionner le soutien de la Caf lors de toute action de communication relative au projet financé.

Afin de vous aider dans la réalisation effective de cette communication, la Caf met à votre disposition le kit graphique de la Caf du Var, comprenant le logo de la Caf, la charte graphique (guide pratique), ainsi que les engagements des partenaires en termes de communication.

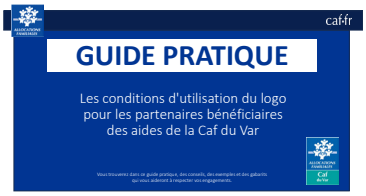

Ce kit graphique a pour objectif de faciliter la bonne application de notre identité en donnant les règles d'usage qui doivent être respectées et qui garantissent une harmonisation et une cohérence de cette identité.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur la page dédiée de la Caf du Var.

En juin, les pages partenaires et institutionnelles du caf.fr évoluent !

Courant juin 2024, les espaces « Partenaires » et « Institutionnels » vont être regroupés sous un seul et même espace « Professionnels ».

Nouveautés :

- la réduction du nombre d'espaces de 3 (allocataires/partenaires/institutionnels) à **2 (allocataires/professionnels)**.
- un **accès simplifié aux 2 espaces** qui se fera dorénavant directement dans la barre d'entête (disparition de l'ancien module déroulant).

Le caf.fr actuel :

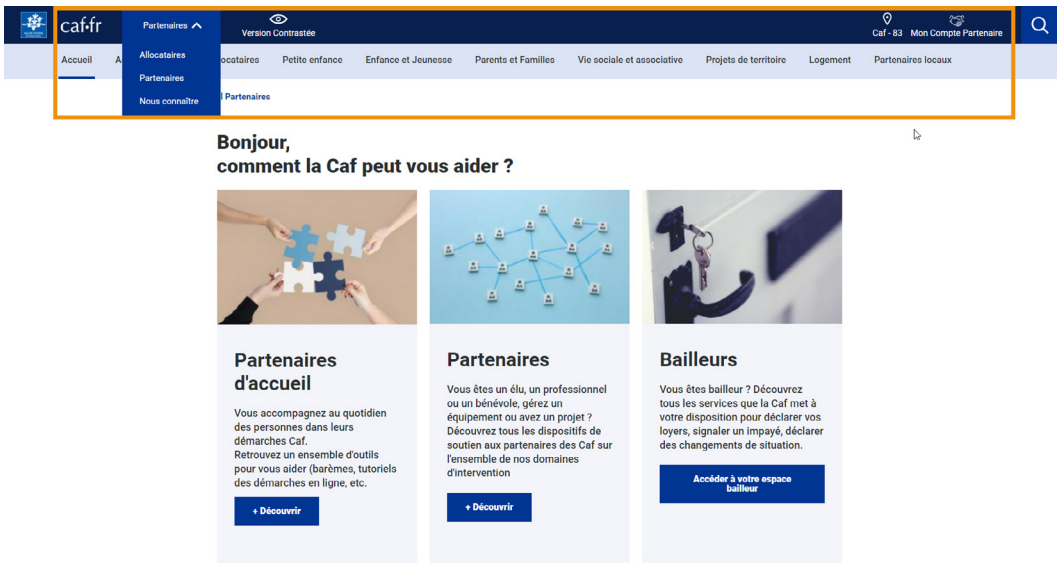

Le nouveau caf.fr :

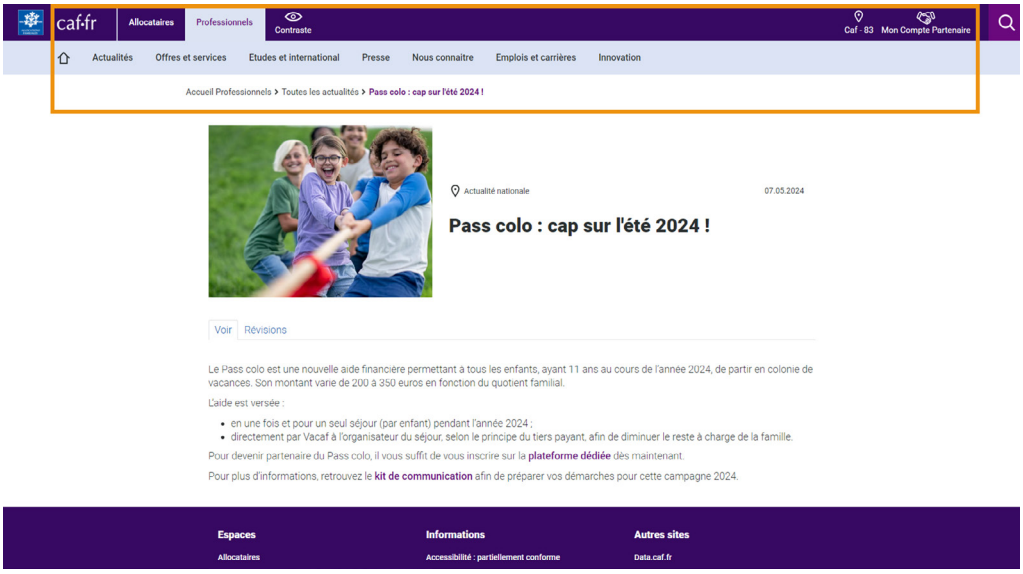

Une présentation de ces évolutions vous sera proposée dans le cadre des rendez-vous formation autour du caf.fr.

IMPORTANT :

Dans une démarche d'amélioration continue, la Caf du Var s'est engagée avec ses partenaires dans la co-construction de son futur site Web Partenaires afin de renforcer la lisibilité et l'accessibilité de ses offres de service à destination de ses partenaires.

Ce projet, proposé comme axe d'amélioration à l'issue du dernier Baromètre de Satisfaction Partenaires (BSP) 2023, a pour ambition, en cohérence avec la démarche Caf&co, de **vous proposer une relation de service rénovée, lisible et efficiente, proactive, accessible et de qualité à l'ensemble des partenaires de la CAF et articulée sur deux niveaux : un niveau « socle » et un niveau « attentionné »** adapté au profil des partenaires (partenaires institutionnels, d'accès aux droits ou gestionnaires d'équipement) et à leurs domaines de compétences : petite enfance, jeunesse, parentalité...

Partir en Livre revient du 19 juin au 21 juillet 2024

L'événement littéraire jeunesse de l'été revient du 19 juin au 21 juillet. Et il est encore temps de s'inscrire !

Depuis 10 ans, Partir en Livre célèbre la littérature jeunesse pour le plus grand plaisir des enfants, des adolescents et de leurs parents. Déjà plus de 2 000 événements sont en préparation pour (re)donner le plaisir de lire pendant l'été. Pourquoi pas vous ?

Faites le lien avec le sport ! En cette année des Jeux Olympiques, les organisateurs de Partir en Livre veulent faire bouger les petits comme les plus grands sur le thème « Sports et jeux ».

Rencontre avec des auteurs et sportifs, lecture publique de livres traitant du sport, olympiades littéraires, ateliers sportifs… Les possibilités de lier lecture et activité physique sont infinies !

Tous ceux qui souhaitent organiser un événement dans le cadre de Partir en Livre sont invités à s'inscrire sur le site - espace organisateur - et à faire une demande de kit de communication, avant le 12 juin.

Parce qu'elle place l'enfance et la jeunesse et une meilleure égalité d'accès aux loisirs et à la culture au cœur de ses priorités, la Caf du Var s'associe à cet événement pour offrir à tous la possibilité de (re)découvrir le plaisir de la lecture.